



## Critères d'attribution



# 1

## Items d'évaluation

- Nombre de licencié
- affiliation fédération
- Actions pour tous \*
- Dynamiser mon association\*
- Communication \*
- Vie locale et promotion du territoire\*

# 2

## Bonus



- Déplacements ( sports collectifs )
- Projets spécifiques
- Entretien des locaux
- infrastructure non communale

# 3

## LES CONDITIONS D'OCTROI

- Être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture et inscrite au Répertoire National des Associations (RNA)
- Avoir un numéro SIRET
- Avoir son siège social au sein de la commune.
- Déposer un dossier complet et dans les délais



# 4

## Rappel

L'attribution d'une subvention municipale est :  
Facultative  
Précaire  
Conditionnelle

